



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 040-254000839-20250618-DELIB_2025_33-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-33

Séance du 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Serres-Gaston sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. David LEMEE, délégué titulaire de la CC Chalosse Tursan (commune de Serres-Gaston) a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Jean LAFFITTE (suppléant ARBOUCAVE), Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Patrick MONTJARET (COUDURES), Ligia CHAPUY (suppléante EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Thierry DUPOUY (HORSARRIEU), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Jean-Michel TASTET (MONTSOUE), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDENX), Christian HANSE (POUDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICO), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), André DUSSAUT (SAMADET), Pascal BARCELO (SARRAZIET), David LEMEE (SERRES-GASTON), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Roger BLUZET (URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Evelyne FEDENSIEU (suppléante ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Philippe RYCKEBOER (suppléant BASTENNES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Dominique HONTANG (suppléant BRASSEMOUY), Georges LACAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Jean ROHFRITSCH (GAUJACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Bernard GRIMAN (BERGOUÉY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Sabine DARRIEUX (suppléante HAURIET), Christian RAGUE (HINX), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Valérie BODINIER (suppléante MONTFORT), Marie-Hélène DANGOUMAU (MUGRON), Jacques DUBITOU (OZOURT), Philippe DUCOURNAU (POYANNE), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Damien DELAVOIE (HABAS), André LESCARTREYES (suppléant MIMBASTE), Régis LESGOURGUES (MISSION), Michel CRABOS (MOUSCARDES), Thierry CALOONE (OSSAGES) ;

Cdc Pays Tarusate : Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Baptiste BEGUE (suppléant LESGOR), Catherine HUREL (MEILHAN), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Stéphane BRUEY (suppléant TARTAS), Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.



Etaient excusés :

Cdc Chalosse Tursan : Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Philippe MASSETAT (PEYRE) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Karine LAPOS (NASSIET) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), André GRIMAL (GIBRET), Patrick LABORDE (GOOS), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Armelle DAUGERT (LARBEY), Philippe DENIS (ONARD), Xavier IMATTE (POYARTIN), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Annie LAGELOUZE (TILH) ;

Cdc Pays Tarusate : Monique ARTOLA (LALUQUE) ;

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Virginie BARON (CLEDES), Franck BEDIN (DUMES), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Geneviève BRETHERS (MOMUY), Denis LAURETET (MONGET), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Christelle DESCAMPS (PIMBO), Jacques CHOLET (SAINT-SEVER), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Martine HILLOTTE (BEYRIES), Thierry LABORDE (DONZACQ), Julien MIALOC (MARPAIS), Caroline NEL (POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Alexandre CRABANAT (GARREY), Yves CONDOM (LOUER), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Valérie JACQUELINE (NOUSSE) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUE (GAAS), Gilles LAHITTE (POUILLON) ;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sandrine BUSQUET-FREYSSSELINAS (SAINT-YAGUEN).

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;
M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;
Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;
Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;
Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 11/06/2025.

Date d'affichage : 11/06/2025.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 76
- Pouvoirs retenus : 6 de la commune de St-Sever à Fargues, de Nousse à Poyanne, de Castel-Sarrazin à Castelnau-Chalosse, de Toulouzette à Caupenne, de Laluque à Souprosse, de Tilh à Ossages ;
- Absents excusés : 17
- Absents : 29

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs au 18/06/2025.

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la position statutaire de certains agents,

VU la délibération n°2025-30 du 18/06/2025 relative à l'ouverture de postes dans le cadre des avancements de grades 2025,

VU la délibération n°2025-31 du 18/06/2025 relative à la déclaration de vacance d'un emploi permanent à temps complet sur le service déchetterie au 1/8/2025,

VU la délibération n°2025-32 du 18/06/2025 relative à la déclaration de vacance d'un emploi permanent à temps complet de responsable communication au 1/7/2025,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour au 18/06/2025 le tableau des emplois et des effectifs du SIETOM,

Après information du Comité Social Territorial du 22/05/2025 et les avis rendu sur ces évolutions de postes et d'emplois,

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Pour : 82 (76 votants et 6 procurations), abstention :0, contre :0

Article 1°: DECIDE, dans le cadre des avancements de grade des agents du SIETOM en 2025, de l'ouverture au tableau des effectifs du SIETOM :

- 1 poste d'attaché principal (catégorie A, filière administration) au 1/1/2025,
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (catégorie B, filière administration) au 1/07/2025,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C, filière administration) au 1/07/2025,
- 1 poste de Technicien principal 2^{ème} classe (catégorie B, filière technique) au 1/01/2025,
- 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C, filière technique) au 1/07/2025,
- 6 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C, filière technique) au 1/7/2025.

Article 2°: DECIDE, suite à la déclaration de vacance d'un emploi à temps complet d'agent du service déchetterie,

De la modification du tableau des emplois du SIETOM :

- Suppression au 1/8/25 d'un emploi permanent à temps non-complet (62%) d'agent déchetterie (catégorie C, filière technique) ;
- Création au 1/8/25 d'un emploi permanent à temps complet (100%) d'agent déchetterie (catégorie C, filière technique)

De la modification du tableau des effectifs du SIETOM :

- Fermeture au 1/8/25 d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (catégorie C, filière technique) ;
- Ouverture de 1 poste d'adjoint technique à temps complet (catégorie C, filière technique) ;
- Ouverture de 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet (catégorie C, filière technique) par application de l'article L332-14 et du 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Article 3°: DECIDE, suite à la déclaration de vacance d'un emploi de responsable communication au 1/7/2025, de l'ouverture au tableau des effectifs du SIETOM :

- 1 poste d'animateur titulaire et contractuel (catégorie B, filière animation) ;
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe titulaire et contractuel, (catégorie B, filière animation) ;
- 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe titulaire et contractuel, (catégorie B, filière animation) ;
- 1 poste de technicien titulaire et contractuel (catégorie B, filière technique) ;



- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe titulaire et contractuel (catégorie B, filière technique),
- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe titulaire et contractuel (catégorie B, filière technique).

Article 4°: AUTORISE que le tableau des effectifs soit modifié en conséquence :

Délibération/arrêté	Evolution au tableau des effectifs et emplois du SIETOM au 26/3/2025	Date possible
Avancement grades 2025	- 1 poste d'attaché principal - 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe - 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe - 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe - 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe - 6 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe	1/1/2025 1/07/2025 1/07/2025 1/01/2025 1/07/2025 1/7/2025
Départ en retraite d'un agent du service déchetterie	Modification d'emplois - Fermeture d'un emploi permanent à temps non-complet (62%) d'agent déchetterie au cadre d'emploi d'agent de catégorie C en filière technique ; - Création d'un emploi permanent à temps complet (100%) d'agent déchetterie au cadre d'emploi d'agent de catégorie C en filière technique ; Ouverture de postes - 1 poste d'adjoint technique à temps complet (catégorie C, filière technique) ; - 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet (catégorie C, filière technique) par application de l'article L332-14 et du 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.	1/8/2025
Fin contrat responsable communication-animation	- 1 poste d'animateur (titulaire et contractuel), - 1 poste d'animateur (titulaire et contractuel), - 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe (titulaire et contractuel), - 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe (titulaire et contractuel), - 1 poste de technicien (titulaire et contractuel), - 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe (titulaire et contractuel), - 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe (titulaire et contractuel).	1/7/2025

Article 5°: INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération des postes ouverts et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 6°: AUTORISE Mme la Présidente à procéder aux nominations correspondantes.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 18/06/2025.

La Présidente du SIETOM

Mme Christine POURNADET

SIETOM
de Chalosse